

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 3

Affaires étrangères.

COOPERATION

Rapporteur spécial: M. Robert SCHMITT.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 4), 1397 (tome III) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Coopération - Etats africains francophones et malgache - Pays en voie de développement.

Mesdames, Messieurs,

Exposant récemment devant votre Commission des Finances les résultats de la dernière réunion du Fonds monétaire international (F. M. I.) à Copenhague, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, déclarait au sujet de l'aide aux pays en voie de développement : « Il est positif de souligner que la France est, parmi les pays industrialisés, le seul qui soit considéré comme faisant ce qu'il doit faire dans ce domaine. Dans ces réunions internationales, le seul pays qui non seulement ne soit pas critiqué à cet égard mais qui apparaisse plutôt comme un leader, c'est la France, en raison de son effort de coopération et de ses bons rapports avec ses partenaires africains et malgache ». Constatant l'importance des problèmes posés par les pays en voie de développement, le Ministre de l'Economie et des Finances soulignait « la nécessité de le considérer en face et non pas seulement par le biais des égoïsmes nationaux ».

Les chiffres du projet de budget de la Coopération pour 1971 traduisent la volonté d'accroître les moyens de notre politique d'aide et d'assistance. De 1970 à 1971 en effet les crédits affectés à la Coopération progresseront globalement de 18,3 % : ce fort pourcentage d'augmentation résulte essentiellement de l'effort consenti dans deux domaines, celui des interventions publiques (+ 21,6 %) et celui des dépenses en capital (+ 17,3 %), ces deux domaines où précisément l'œuvre de coopération est la plus bénéfique soit qu'il s'agisse des concours apportés par le Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) soit qu'il s'agisse de crédits destinés à promouvoir l'équipement économique et social dans les Etats africains et malgache.

Alliant la générosité au réalisme, notre pays en consacrant en 1971 1,3 milliard de francs au budget de la Coopération et d'une manière plus globale 2,95 milliards de francs à l'œuvre d'assistance technique montre bien qu'il a conscience de l'importance du problème des pays en voie de développement, qu'il entend et qu'il sait le considérer en face et non par le biais de l'égoïsme national.

*
* *

Avant de procéder à l'examen des dotations spécifiques inscrites au projet de budget de la Coopération pour 1971, il apparaît intéressant de replacer ces concours dans le cadre de l'aide globale fournie par le budget général au titre de l'aide aux pays en voie de développement.

Le tableau ci-après récapitule, par ministère, les sommes consacrées à cette tâche en 1970 et celles qui sont prévues à ce titre pour l'an prochain.

**Etat récapitulatif de l'effort financier
au titre de la Coopération avec les Etats en voie de développement.
(1970 - 1971)**

	1970			1971 (prévisions).		
	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.	Gestion des services.	Aide aux Etats.	Total.
	(Millions de francs.)					
Affaires étrangères :						
Affaires étrangères	5,42	664,99	670,41	5,80	674,56	680,36
Coopération	37,83	1.082,69	1.120,52	49,36	1.276,50	1.325,86
Affaires sociales	0,64	»	0,64	0,66	»	0,66
Agriculture	0,78	»	0,78	0,74	»	0,74
Education nationale	0,84	110,02	110,86	0,87	115,95	116,82
Economie et Finances :						
Charges communes	»	416,21	416,21	»	467,96	467,96
Services financiers	1,80	44,33	46,13	2,02	43,84	45,86
Equipement et logement	3,45	9,62	13,07	3,85	10,08	13,93
Intérieur	1,89	5,12	7,01	1,93	5,78	7,71
Postes et télécommunications....	0,51	6,39	6,90	0,53	8,01	8,54
Services du Premier ministre :						
Services généraux	0,07	3,57	3,64	0,08	4,03	4,11
Justice	0,02	0,01	0,03	0,02	0,01	0,03
Transports :						
Aviation civile et marine marchande	0,59	61,99	62,58	0,61	62,95	63,56
Totaux	53,84	2.404,94	2.458,78	66,47	2.669,87	2.736,14

Il faut ajouter que compte tenu des paiements à effectuer au titre des programmes arrêtés avant le 1^{er} janvier 1971 et de ses autres ressources, la Caisse centrale de Coopération économique pourra prendre en 1971 des engagements nouveaux dont le niveau est fixé à 220 millions de francs pour les Etats africains et malgache. Les dotations globales mises à la disposition des pays en voie de développement s'élèvent donc pour 1971 à 2.956 millions de francs.

Deux remarques peuvent être faites à l'examen des données chiffrées ci-dessus indiquées :

— la part de l'aide dans le budget général a tendance à augmenter légèrement : 1,77 % pour 1971 contre 1,72 % en 1970 ;

— la part du budget de la Coopération proprement dite à l'intérieur de cette enveloppe est elle-même en progression : 44,8 % pour 1971 contre 41,9 % en 1970.

*
* *

Ces constatations préliminaires étant présentées, on observe que le projet de budget de la Coopération pour 1971 est, comme nous l'avons souligné, essentiellement un budget en expansion de 18,3 %, ainsi qu'il apparaît dans le tableau ci-après :

DESIGNATION	1970	1971	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Dépenses ordinaires	838.840.597	995.346.306	+ 156.505.709
Dépenses en capital (crédits de paiement)	281.800.000	330.500.000	+ 48.700.000
	1.120.640.597	1.325.846.306	+ 205.205.709
Dépenses en capital (autorisations de programme).....	281.300.000	323.500.000	+ 42.200.000

I. — LES SERVICES DU SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA COOPERATION

Mises à part les subventions de fonctionnement, les crédits réservés aux dépenses des services administratifs passent de 17.515.900 F en 1970 à 19.119.826 F pour 1971, soit une progression de 1.603.926 F qui résulte essentiellement :

1° Au titre des *mesures acquises* (+ 1.373.439 F) :

a) De l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques applicables au 1^{er} octobre 1969 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970 (+ 1.064.098 F) ;

b) De l'application de différents textes relatifs notamment aux cotisations de sécurité sociale et aux prestations familiales (+ 318.341 F) et de la non-reconduction d'un crédit non renouvelable (— 9.000 F).

2° Au titre des *mesures nouvelles* (+ 179.962 F) :

a) Des ajustements aux besoins des crédits de matériel (+ 131.400 F) ;

b) De transferts et virements de crédits (+ 48.562 F).

II. — L'AIDE ET LA COOPERATION

Les crédits inscrits au titre de l'aide et de la coopération pour 1971, comparés à ceux votés en 1970, se répartissent de la manière suivante :

	1970	1971	DIFFERENCE
	(En francs.)		
Missions permanentes d'aide et de coopération	20.321.974	30.156.575	+ 9.834.601
Aide et coopération.....	800.378.723	946.069.905	+ 145.691.182
Chapitre 58-10. — Missions permanentes d'aide et de coopération et centres culturels. — Equipement administratif (crédits de paiement)	»	2.000.000	+ 2.000.000
Chapitre 68-91. — Equipement économique et social (crédits de paiement)	280.000.000	325.000.000	+ 45.000.000
Chapitre 68-92. — Subventions d'équipement aux organismes de recherche scientifique et technique (crédits de paiement).....	1.800.000	3.500.000	+ 1.700.000
Total	1.102.500.697	1.306.726.480	+ 204.225.783

Les dépenses d'aide augmenteront en 1971 de 18,5 % par rapport à celles votées en 1970 qui avaient diminué de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

Cette progression du montant des dotations est essentiellement destinée à faire face à un accroissement des dépenses de personnel des missions d'aide et de coopération compte tenu des mesures de revalorisation des rémunérations publiques et de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique outre-mer.

A. — Le budget de fonctionnement.

CHAPITRE 36-41. — *Fonds d'aide et de coopération.*

Actions de coopération culturelle et technique.

Le montant de la dotation affectée à ce chapitre s'élève à 95.235.297 F contre 87.086.666 F en 1970, soit une majoration de 8.148.631 F ; cependant l'effort consenti pour appréciable qu'il soit ne doit pas faire oublier qu'il y a deux ans ces contributions s'élevaient déjà à 90,9 millions de francs.

Ce sont les mesures nouvelles prévues pour 1971 qui entraînent l'accroissement de crédits constaté : celui-ci résulte en effet :

- d'un ajustement des dotations au titre des actions de coopération culturelle et technique (+ 6.033.665 F), du transfert du titre VI, chapitre 68-91, des crédits nécessaires au règlement des subventions versées annuellement à certains organismes (+ 9.500.000 F) ;

Certains organismes (B. R. G. M. — C. F. D. T. — Instituts Pasteur — Ecole du Pharo, etc.) reçoivent, chaque année, du Secrétariat d'Etat des subventions d'un montant variable qui doivent — concurremment avec d'autres ressources — leur permettre de fonctionner.

Ces subventions sont demandées au Comité directeur du Fonds d'aide et de coopération et, jusqu'à ce jour, elles ont été prélevées sur les crédits du Titre VI — Chapitre 68-91 — « Subventions d'investissement accordées par l'Etat — Equipement économique et social ».

En fait, ces dépenses ne correspondent pas à de véritables investissements et ne revêtent pas le caractère exigé des dépenses en capital. Par contre, leur annualité incite à les inscrire parmi les dépenses de fonctionnement.

- du transfert du budget des affaires étrangères des concours afférents tant à l'assistance militaire au Congo Kinshasa, au Rwanda et au Burundi (+ 250.000 F) ; qu'aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'île Maurice (+ 200.000 F) ;

- et de trois autres transferts :
 - un aux chapitres 31-42 et 37-42 (nouveau) des crédits de fonctionnement des centres culturels installés dans les Etats africains et malgache (— 7.478.912 F) ;
 - un autre au chapitre 34-91 en vue du règlement de frais immobiliers (— 140.000 F) ;
 - et un troisième au budget des services généraux du Premier Ministre du montant de la subvention accordée annuellement par le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères (coopération) à l'institut international d'administration publique (— 216.122 F).

CHAPITRE 36-42. — *Participation aux dépenses de fonctionnement des organismes de recherche scientifique et technique Outre-Mer.*

Pour 1971, il est prévu d'accroître de 12.820.905 F la dotation de ce chapitre, qui passerait de 141.157.073 F en 1970 à 153.977.978 F. Cette majoration des dépenses des moyens des services prévue pour l'an prochain correspond :

- au titre des *mesures acquises*, à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations applicables au 1^{er} octobre 1969 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970 (+ 4.328.878 F), d'une part, et des prestations sociales, d'autre part (+ 192.027 F).
- au titre des *mesures nouvelles* :
 - à l'accroissement des effectifs de l'Office de la recherche scientifique et technique (O. R. S. T. O. M.) correspondant au développement de son activité scientifique, soit vingt emplois, dont quinze agents titulaires (+ 1.138.526 F) et cinq techniciens contractuels (+ 360.714 F) ;

Ces créations d'emploi répondraient aux besoins en personnel de l'Office soucieux de satisfaire aux demandes de certains Etats étrangers ou d'organisations internationales et de renforcer les équipes de chercheurs qui se consacrent aux recherches océanographiques (étude des variations de stocks de poissons en fonction de l'exploitation).

- à l'aménagement des dotations de l'O. R. S. T. O. M. pour tenir compte notamment des hausses de salaires et de l'accroissement des dépenses de matériel (+ 3.500.760 F) ;
- à l'ajustement aux besoins des crédits nécessaires au fonctionnement des instituts de recherche appliquée (+ 3.300.000 F.).

*

* *

La coopération scientifique s'effectue essentiellement par l'intermédiaire d'un certain nombre d'organismes de recherche exerçant leurs activités en zone tropicale. Il s'agit d'une part de l'O. R. S. T. O. M., d'autre part de huit instituts de recherche agronomique appliquée.

a) L'O. R. S. T. O. M. a pour vocation d'entreprendre des recherches fondamentales orientées en vue d'obtenir des données de base concernant le milieu naturel, les productions animales et végétales et le milieu humain. Les activités de l'office sont logiquement groupées selon trois objectifs qui correspondent chacun à un secteur de développement :

— connaissance du milieu naturel qui est le cadre du développement, des facteurs qui le constituent et de leurs interactions ;

— connaissance des éléments directs de la production, c'est-à-dire des mécanismes fondamentaux biologiques, biochimiques, physiques, intervenant aux différents niveaux des productions végétales, animales et autres ;

— connaissance des facteurs humains, indispensables dans une conception du développement qui ne peut être que globale.

Le caractère orienté des activités scientifiques de l'O. R. S. T. O. M. lui confère, par rapport aux autres grands organismes scientifiques français, une originalité certaine encore accentuée par le fait qu'il est seul en mesure, grâce à l'infrastructure dont il dispose, d'étudier sur place et de manière permanente des milieux différents ou extrêmes, pouvant ainsi non seulement ouvrir des voies de recherche nouvelles, mais également dans bien des secteurs, féconder et renouveler certains domaines scientifiques.

Il est à noter que l'O. R. S. T. O. M. intervient dans 43 pays de la zone non tempérée, qu'il utilise un personnel de 491 chercheurs et de 284 techniciens, qu'il assure la formation de 50 élèves français et de 28 élèves étrangers; et que son budget annuel est de l'ordre de 100 millions de francs ;

b) *Les huit instituts de recherche agronomique appliquée.* Ils sont désormais regroupés au sein du G. E. R. D. A. T. (groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale).

En créant en juin dernier le G. E. R. D. A. T., le Gouvernement français a eu pour objectif de structurer la recherche agronomique tropicale de manière à :

— renforcer sa cohésion à l'égard des Etats de la zone tropicale et à l'égard des autorités françaises appelées à faire les arbitrages globaux d'orientation des moyens de la recherche; en marquant la volonté politique de promouvoir un effort durable d'aide technique en faveur du développement ;

— dégager et mettre en œuvre des principes d'organisation qui donnent la garantie d'une gestion améliorée de l'ensemble des moyens consacrés à la recherche tropicale appliquée, à la fois pour les dépenses de fonctionnement et les crédits d'investissements nécessaires à la modernisation et au regroupement de la plupart des installations des instituts concernés, en France et outre-mer.

*
* *

Votre Commission des Finances qui, l'an dernier, avait demandé la fusion de ces instituts tout en insistant sur l'intérêt de maintenir les domaines spécifiques de recherche de chacun de ceux-ci, se félicite de la création du G. E. R. D. A. T.

Elle estime que cette réforme ne doit pas porter atteinte ni à l'effort de recherche actuellement poursuivi et unanimement apprécié par les Etats bénéficiaires, ni à la renommée internationale acquise par les organismes français, grâce à la qualité de leurs travaux et à leur capacité d'adaptation aux conditions particulières de la recherche appliquée au service du développement

des pays tropicaux. Elle pense que cette modification des structures permettra de coordonner les actions de recherche par nature de production à la suite d'une définition plus précise, d'un programme global de la recherche agronomique appliquée qui sera l'expression de la politique française d'aide scientifique au développement.

CHAPITRE 37-42 (nouveau). — *Centres culturels.*
Dépenses de fonctionnement.

Par un souci de clarification budgétaire, le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la Coopération, a proposé, pour 1971, d'ouvrir un nouveau chapitre réservé aux dépenses de fonctionnement des centres culturels : parallèlement, les crédits afférents aux rémunérations des personnels de ces centres ont été regroupés dans un chapitre nouveau 31-42. Les soldes des animateurs de ces organismes et les frais occasionnés par le fonctionnement de ceux-ci relèvent en effet des dotations du budget de l'Etat et peuvent dès lors être individualisés : en 1970, ils figuraient au sein des concours du Fonds d'aide et de coopération pour un montant global de 7,5 millions de francs.

Compte tenu du montant des dotations figurant aux chapitres 37-42 (nouveau), 31-42 (nouveau) et 36-41, il est permis de constater que les moyens d'action fournis en 1971 aux centres culturels seront sensiblement identiques à ceux dont ils disposaient en 1970.

*
* *

Au cours des dernières années, le Secrétariat d'Etat a mis en place 18 centres culturels dans les Etats africains et malgache, dont 14 dans les capitales et 4 dans les villes secondaires :

- Saint-Louis du Sénégal ;
- Bobo-Dioulasso en Haute-Volta ;
- Douala au Cameroun ;
- Buéa au Cameroun occidental ;

Trois centres ont en outre des « antennes » qui dépendent très étroitement d'eux :

- Pointe-Noire et Dolisie pour le Congo ;
- Zinder pour le Niger ;
- Annexe Saint-Michel, à Cotonou et Porto-Novo pour le Dahomey.

L'année 1969 n'a été marquée par aucune création de centres. Tout au plus, a-t-on entrepris les travaux nécessaires à l'amélioration ou à la finition des locaux existants. Une somme de 280.000 F a été consacrée à ces travaux qui ont permis, notamment, d'aménager les abords du centre culturel de Dakar et de terminer le centre culturel d'Abidjan.

Compte tenu des restrictions budgétaires et de l'intérêt que manifestaient les gouvernements africains pour l'action culturelle, un effort a été fait pour remettre aux autorités locales les antennes ou centres secondaires dont le fonctionnement représentait une charge à laquelle nous ne pouvions plus faire face : le cas s'est présenté à Maradi au Niger et est en cours à Bouaké en Côte-d'Ivoire. Il faut noter que cette démarche ne correspond pas à un recul de nos positions, mais se situe dans la logique d'une politique qui tend à partager avec nos interlocuteurs africains la responsabilité de l'extension d'une francophonie qui nous est commune.

« Supports logistiques » de notre action culturelle, les centres culturels français ne fonctionnent pas seulement pour le public des grandes villes ; ils assument aussi de lourdes tâches de formation en faveur des agents culturels locaux qui viennent dans la capitale suivre des stages de bibliothécaires, de projectionnistes. Le personnel des centres assure donc en même temps la vie quotidienne des centres et ce rôle de formation.

Les bibliothèques totalisent 310.000 ouvrages et 78.000 lecteurs y sont inscrits, dont 80 % d'Africains, d'âge scolaire surtout. En 1969, 1.090.000 ouvrages ont été prêtés ce qui représente un taux de rotation des livres comparable à ce que l'on observe dans les bibliothèques municipales parisiennes les plus actives.

La quantité d'ouvrages prêtés ne saurait cependant faire illusion. Plus important pour la pérennité de notre action culturelle est le travail d'animation qui aide le lecteur à assimiler le contenu des ouvrages : clubs de lecture, expositions sur des thèmes précis, heure

du conte. Dans la perspective du rayonnement du centre, des valises de livres sont mises en circuit et permettent de toucher des lecteurs isolés (instituteurs).

Les cinémathèques ont été enrichies au cours de 1969 et disposent maintenant de 13.007 films (10.255 courts métrages et 2.752 longs métrages) qui sont projetés au centre et très largement diffusés auprès d'organismes-relais dans la capitale et en brousse. Les directeurs de centre évaluent à 5.712.000, dont 4.654.000 Africains, le nombre de spectateurs qui ont assisté à une projection dans l'année 1969.

Le public des centres culturels peut visiter des expositions qui se renouvellent sensiblement une fois par mois. Ces expositions ont parfois pour but d'éclairer certains aspects de la littérature ou de la vie artistique française. Plus souvent, elles sont réalisées avec le concours des autorités locales et tendent à éveiller l'intérêt des visiteurs sur les problèmes de leur pays (les transports, l'urbanisme, l'artisanat).

Cet effort pour adapter notre action au contexte local et faire des centres un lieu propice à la naissance d'une culture véritablement africaine, a été particulièrement sensible en 1969 dans le domaine des tournées artistiques : sur 144 spectacles présentés dans les centres ou organisés par eux à l'intérieur des Etats (123 représentations de théâtre, 14 récitals de poésie, 7 concerts), 99 seulement venaient de France. Le Secrétariat d'Etat, en effet, a, cette année, contribué au financement de deux tournées interafricaines de troupes ivoirienne et sénégalaise, qui se sont produites dans les centres culturels français et dans des lieux scéniques africains.

Votre Commission des Finances estime que ces centres culturels doivent être considérés comme des points d'appui à partir desquels essaieraient les stages et les cours en direction des universités, des administrations et des entreprises des pays dans lesquels ils sont établis. Cette orientation nouvelle devrait les conduire vers une rentabilité nationale plus grande, à la lumière de laquelle seraient accrus les moyens tant en personnel qu'en fonctionnement et en investissements qui leur sont attribués.

CHAPITRE 41-41. — *Fonds d'aide et de coopération.*
Rémunération des personnels d'assistance technique.

Les crédits de ce chapitre essentiel du budget de la Coopération, qui avaient été à peine majorés pour 1970 en comparaison de ceux votés pour 1969 (+ 1 %), sont sensiblement augmentés : 134.302.646 F, soit + 30,8 %. L'accroissement constaté s'explique :

— au titre des *mesures acquises* par le regroupement à ce chapitre de tous les crédits de rémunération des personnels d'assistance technique tant civile que militaire (+ 62.495.000 F) ;

— au titre des *mesures nouvelles* par l'incidence de la revalorisation des rémunérations publiques sur celles des personnels de l'assistance technique (+ 70.968.815 F) et par un transfert du budget des services financiers des crédits afférents à la prise en charge par le Secrétariat d'Etat de la solde des agents du Trésor en République Centrafricaine (+ 561.831 F).

La réforme de nomenclature budgétaire proposée pour 1971 par le Secrétariat d'Etat pour les chapitres 41-41, 41-42 et 41-43 a pour but de présenter de façon plus homogène les dépenses effectuées au titre de la Coopération en faveur des Etats africains et malgache.

C'est ainsi que le chapitre 41-41 regroupe, sous trois articles, les dépenses d'assistance technique en personnel, dépenses figurant jusqu'à ce jour au chapitre 41-41 et au chapitre 41-42.

La subdivision en trois articles de ce chapitre doit permettre de distinguer facilement les trois grands secteurs de notre assistance en personnel :

- Article 1. — Personnel enseignant : environ 6.700 agents.
- Article 2. — Personnel civil d'assistance (non enseignant) : environ 3.300 agents.
- Article 3. — Personnel militaire : environ 1.800 agents.

L'augmentation des crédits du chapitre 41-41 au titre de l'assistance technique civile (36,4 millions de francs) doit notamment permettre en 1971 :

- de couvrir l'élévation du taux des coefficients de correction au Sénégal, en R. C. A., en Mauritanie, au Tchad, et au Niger et l'augmentation des soldes de congé des agents civils et des soldes des militaires hors cadres ;

— de maintenir en assistance technique les 170 agents enseignants dont la déflation avait été primitivement prévue (6.868.000 F) ;

— d'accroître le forfait de la Côte-d'Ivoire à la charge de la France de 42 à 48 millions de francs. En effet, ce forfait, fixé par convention entre la Côte-d'Ivoire et la France, n'a pas varié depuis 1966 ; or, à cette date, la participation de la Côte-d'Ivoire aux dépenses globales d'assistance technique était de 38,7 %, en 1970 ce pourcentage atteindra environ 58 ou 59 % ;

— d'augmenter les effectifs de coopération technique des trois Etats ex-belges (une centaine environ) et de renforcer notre assistance technique à certains Etats, dans le secteur administratif et financier, en raison de la situation difficile de ces pays.

1° *L'assistance technique civile.*

Les personnels d'assistance technique civile qui, rappelons-le, comprennent trois catégories :

- les coopérants sous contrat ;
- les volontaires du contingent ;
- les volontaires du progrès,

sont rémunérés sur des crédits publics qu'abondent des fonds de concours des Etats.

Le tableau ci-après retrace l'évolution du nombre de coopérants techniques payés sur le chapitre 41-41 entre le 1^{er} janvier 1964 et le 1^{er} janvier 1970, en distinguant les enseignants et les non-enseignants.

Evolution des effectifs de l'assistance technique (1964-1970) dans le secteur public et para-public.

	SECTEUR ENSEIGNEMENT Formation.			COOPERATION TECHNIQUE			TOTAL		
	Agents civils.	Volontaires du service national.	Total.	Agents civils.	Volontaires du service national.	Total.	Agents civils.	Volontaires du service national.	Total.
1 ^{er} janvier 1964.....	4.420	255	4.675	4.391	117	4.508	8.811	372	9.183
1 ^{er} janvier 1965.....	4.484	698	5.182	4.005	263	4.268	8.489	961	9.450
1 ^{er} janvier 1966.....	4.630	887	5.517	3.843	529	4.372	8.473	1.416	9.889
1 ^{er} janvier 1967.....	5.160	961	6.121	3.616	632	4.248	8.776	1.593	10.369
1 ^{er} janvier 1968.....	5.420	1.082	6.502	3.419	748	4.167	8.839	1.830	10.669
1 ^{er} juillet 1969.....	5.510	969	6.479	2.951	691	3.642	8.461	1.660	10.121
1 ^{er} janvier 1970.....	5.552	1.119	6.671	2.871	788	3.659	8.423	1.907	10.330

Le nombre total des agents qui était de 10.669 au 1^{er} janvier 1968 a passé à 10.330 au 1^{er} janvier 1970.

Toutefois pour avoir une idée plus précise de l'évolution des effectifs d'assistance technique il est nécessaire d'établir des comparaisons plus serrées notamment en excluant les agents servant dans la République de Côte-d'Ivoire — pour laquelle une procédure particulière est appliquée, à savoir la globalisation des charges — et ceux qui ayant accompli des tâches d'assistance technique au Congo Kinshasa, au Rwanda et au Burundi ont été transférés du Quay d'Orsay au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères à compter du 1^{er} janvier 1970.

En procédant ainsi, on constate une diminution d'effectifs entre 1968 et 1970 plus importante que celle indiquée plus haut : celle-ci est en effet de 1.052 unités dont 440 enseignants et 612 non-enseignants, ce qui traduit une régression globale de près de 12 % pour les enseignants et de 17 % environ dans les secteurs non enseignants. Cependant on doit noter que dans la République de Côte-d'Ivoire, entre le 1^{er} janvier 1966, point de départ de l'application de la procédure dite de globalisation, et le 1^{er} janvier 1970, les effectifs de l'enseignement sont passés de 1.000 agents à 1.718, soit pendant ces quatre années, une augmentation de plus de 70 %. Les effectifs non enseignants accusent une légère diminution de 34 unités.

Au demeurant, si globalement les effectifs d'assistance technique apparaissent relativement stables depuis 1960 :

1^{er} janvier 1960 10.082

1^{er} janvier 1970 10.330,

en fait ces chiffres masquent une évolution interne très importante caractérisée essentiellement :

— par un *accroissement considérable* — *plus de deux fois et demie* — des effectifs de l'enseignement qui passent de 2.416 au 1^{er} janvier 1960 à 6.671 au 1^{er} janvier 1970 ;

— par une contraction importante des personnels servant dans les secteurs non enseignants dont le nombre a été réduit de plus de moitié du 1^{er} janvier 1960 (7.666) au 1^{er} janvier 1970 (3.659) ;

— par la prise en charge au 1^{er} janvier 1970 :

a) de 200 enseignants en provenance des Etats ex-belges ;

b) de 110 agents non enseignants en provenance des Etats ex-belges et de l'ex-OCORA ;

— par une évolution à l'intérieur même des différents sous-secteurs d'activité.

C'est ainsi que depuis 1964 les effectifs du secteur judiciaire ont diminué de 221 unités, ceux de la branche des P. et T. de 246 unités. Dans les administrations (impôts, domaines, douanes, police, etc.) on constate une diminution pendant cette période de 253 unités.

Une analyse encore poussée plus à fond démontre que de profondes mutations se sont produites à l'intérieur même des différentes branches dans lesquelles s'exerce notre action de coopération. Pour les enseignants, par exemple, disparition presque complète des postes dans l'enseignement primaire et chez les non-enseignants suppression presque totale de tous les postes d'administration générale. Par contre le nombre de techniciens dans l'infrastructure et le développement rural est en augmentation.

a) *Les coopérants sous contrat.*

D'une façon générale on peut dire que les postes d'assistance technique dans les secteurs non enseignants deviennent des emplois de plus en plus spécialisés et de niveau élevé. Si la tendance vers la diminution de certains emplois d'administration, de gestion ou d'exécution doit se poursuivre en contrepartie des besoins nouveaux se font sentir dus au développement même des Etats, notamment dans les secteurs planification, infrastructure, développement industriel, statistiques et emplois de hauts niveaux dans le domaine de l'infrastructure.

On assiste donc peu à peu à un transfert des responsabilités des assistants techniques : si à l'origine ils ont surtout assuré la continuité de l'administration et des services techniques des Etats, ils assurent aujourd'hui de plus en plus des responsabilités soit de conseillers techniques, soit de techniciens de niveau supérieur.

Au plan qualitatif il faut observer que, depuis plusieurs années déjà, les assistants techniques mis à la disposition des Etats sont de niveau technique de plus en plus élevé. Cette évolution d'ensemble qui correspond à une politique précise et concertée avec les Etats

s'efforce de tenir compte des situations locales et des besoins nouveaux qui sont apparus dans certaines administrations spécialisées (réforme et contrôle des sociétés d'Etat, informatique, etc.).

Cependant, la croissance économique fait apparaître des besoins importants en cadres moyens dont la pénurie dans les Etats est aussi sensible que pour les cadres supérieurs. De ce fait la coopération technique a été parfois amenée à mettre à la disposition des Etats des personnels de ce niveau pour assurer la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif d'assistance technique.

L'évolution future de l'assistance technique aux Etats d'Afrique et de Madagascar confirmera les tendances esquissées ci-dessus, la disparition de certains postes devant être gagée par la création de postes nouveaux dans des secteurs essentiels où le personnel autochtone est encore insuffisamment formé. Il est évident, dans ces conditions que, compte tenu des importants besoins, il y aura lieu de procéder à des choix parfois difficiles d'obtenir des Etats la suppression systématique de postes jugés désormais non prioritaires.

Il apparaît d'ores et déjà que des moyens doivent être mis en œuvre pour assurer le relais des cadres actuels, étant entendu que l'action des militaires du contingent — si bénéfique soit-elle — s'avère dans certains domaines insuffisante à répondre de manière continue aux demandes exprimées.

Comme au fur et à mesure de leur développement économique les pays bénéficiaires de l'aide ont besoin de spécialistes compétents, on ne peut envisager — sous peine de renoncer à un des objectifs primordiaux de la Coopération — une réduction incessante des effectifs de la coopération technique qui s'avère indispensable pour plusieurs années. Certes, des modifications de la composition de ceux-ci doivent être effectuées pour s'adapter aux besoins.

Aussi est-il urgent d'améliorer les conditions des agents servant au sein de la coopération technique et surtout de ceux qui n'ont pas la situation de détachés d'administration française : afin de pouvoir disposer de personnels susceptibles de satisfaire aux demandes des Etats africains et malgache, une certaine souplesse dans la gestion de ces agents a jusqu'ici fourni de bons résultats. Or, s'agissant des contractuels issus du secteur privé — auxquels

il est de plus en plus fait appel (8 % de l'effectif total en 1962 et 24 % en 1968) — leur situation est très précaire : aucune garantie de renouvellement de leur contrat, ni de réemploi en France ou ailleurs.

Il y aurait lieu en conséquence de revoir le système actuel des contrats en exerçant une double action, sur les conditions de rémunération d'une part et sur la garantie de l'emploi d'autre part.

Pour obtenir un meilleur recrutement, il faut rendre les contrats plus attractifs : or les niveaux de rémunération de base fixés par le décret du 2 mai 1961 sont restés pratiquement inchangés : une refonte est souhaitable après dix ans pour tenir compte des circonstances nouvelles. En outre, si des possibilités de réemploi ne peuvent être assurées à tous les anciens coopérants, il est cependant souhaitable que ceux d'entre eux qui n'obtiennent pas le renouvellement de leur contrat soient en mesure d'être réinsérés sans trop de difficultés dans la vie active : des allocations seraient servies pendant une durée déterminée à ceux d'entre eux qui auraient besoin préalablement à cette insertion de recycler leurs connaissances, dès lors qu'ils auraient accompli une période de services minima dans les cadres de la Coopération, par exemple cinq ans.

b) *Les volontaires du contingent.*

Les volontaires du contingent servant au titre de la Coopération, dans les Etats africains et malgache étaient au 1^{er} janvier 1970 au nombre de 1.907 ; au 1^{er} juillet dernier ces effectifs étaient de 1.562.

Après un accroissement considérable jusqu'en 1967 des effectifs des appelés du contingent depuis leur utilisation en coopération technique on constate une certaine stabilisation depuis 1968.

	ENSEIGNEMENT et formation.	AUTRES secteurs.	TOTAL
1 ^{er} juillet 1968.....	1.042	501	1.543
1 ^{er} juillet 1969.....	1.083	427	1.510
1 ^{er} juillet 1970.....	1.072	490	1.562

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution de ces effectifs par branche d'activité dans le secteur public depuis le 1^{er} juillet 1968.

**Evolution des effectifs des appelés du contingent par branche d'activité
(juillet 1968 - juillet 1970).**

S E C T E U R S	1 ^{er} JUILLET	1 ^{er} JUILLET	1 ^{er} JUILLET 1970	
	1968	1969	Effectifs.	Pourcentage par secteur d'emplois.
Administration générale, administrations spécialisées, Justice, Affaires culturelles et Information	111	95	124	16,4
Santé	76	80	107	13,5
Développement rural	117	98	107	28,6
Développement industriel	24	34	36	33,3
Equipements et Communications.	165	110	109	23,9
P et T	8	10	7	2,9
Enseignement et Formation.....	1.042	1.083	1.072	19,2
	1.543	1.510	1.562	15,6

Depuis la mise en place, à la suite de l'adoption par le Parlement de la loi du 9 juillet 1965, du « Service de la Coopération » devenu l'une des formes du Service national actif, les effectifs des appelés du contingent volontaires du Service national se sont accrus en même temps que diversifiés de façon continue, aussi bien en ce qui concerne les jeunes gens du contingent œuvrant dans les services publics que ceux employés dans le secteur parapublic ou l'enseignement privé.

Dans *le domaine de l'enseignement*, il convient de constater l'importance du nombre de jeunes du contingent travaillant dans ce secteur, qui se traduit par un pourcentage de 68,6 % de l'ensemble des appelés (1.072 sur 1.512 au 1^{er} juillet 1970).

Ceci s'explique notamment par l'accélération de la scolarisation qui se poursuit activement dans les pays d'Afrique, au Sud du Sahara, et à Madagascar, avec lesquels la France est liée par des accords de coopération.

Dans *les secteurs non enseignants*, il faut souligner que l'évolution des appelés du contingent est assez diversifiée dans l'ensemble des secteurs techniques et administratifs. Certains emplois d'assistance technique, en effet, qu'il s'agisse des fonctions de conseil, de contrôle ou de conception, doivent être obligatoirement

tenus par des agents expérimentés ; de même, certains postes techniques, en particulier dans les secteurs de l'infrastructure ou du développement rural, réclament, outre des connaissances théoriques, une solide formation pratique.

Par ailleurs, compte tenu de l'environnement général, les jeunes militaires du contingent ne peuvent et ne doivent être abandonnés à eux-mêmes, mais, au contraire, solidement encadrés et affectés à des tâches précises et clairement définies.

Les difficultés ainsi évoquées limitent l'utilisation des appelés ; il n'en reste pas moins que ces agents constituent une ressource complémentaire extrêmement utile et souvent indispensable, en particulier dans les domaines agricoles, de l'infrastructure et de la planification.

Les pourcentages, d'ailleurs, par rapport au nombre des agents civils sont significatifs, 23 % des postes dans le secteur Equipements et Communications sont occupés par des appelés du contingent. Leur utilisation dans ce secteur permet, en effet, de pourvoir des emplois de niveaux moyens (conducteurs de travaux, par exemple) pour lesquels il n'existe pas encore suffisamment d'agents africains formés. Il en est de même dans le secteur du Développement rural. Dans le secteur de l'économie, de la planification et des statistiques, les recrutements portent souvent sur les agents d'un niveau déjà sérieux, qui apportent un appoint essentiel dans les services où ils sont affectés.

Il faut noter enfin que le concours des jeunes appelés du service national à l'œuvre de coopération technique présente un intérêt certain d'abord en palliant l'insuffisance numérique mais aussi en suscitant des vocations qui permettent dans une mesure non négligeable la relève des coopérants. Ces jeunes gens contribuent enfin, par l'apport d'un esprit nouveau, au rajeunissement de l'assistance technique.

*
* *

Compte tenu de l'amélioration du niveau de recrutement dû, dès cette année, d'une part à la fin du sursis des premières classes nombreuses d'après guerre, d'autre part au développement de l'enseignement supérieur, les perspectives de recrutement des appelés du contingent devaient normalement se présenter sous un jour très favorable pour les prochaines années.

En principe, les dispositions de la loi relative au service national ne devraient avoir aucune incidence sur l'utilisation des appelés du contingent en coopération puisque, d'une part, la durée du service national actif, pour les jeunes gens affectés au service de la coopération, est maintenue à seize mois, d'autre part, des possibilités d'incorporation au-delà des vingt et un ans sont prévues en faveur précisément des étudiants qui prendront l'engagement de tenir un emploi de coopération à la fin de leurs études.

Votre Commission des Finances estime qu'à terme la réduction de la durée du service militaire est susceptible de provoquer une certaine désaffectation à l'égard du service de la coopération, dont la durée ne peut, pour des raisons évidentes, être réduite comme celle du service militaire.

Votre Commission des Finances pense qu'il faut s'attendre, en outre, à des difficultés certaines d'application provenant de l'agrément du candidat plusieurs années — quatre à cinq ans — avant l'obtention par le candidat de la qualification recherchée par les services chargés du recrutement. Il en résultera une marge permanente d'inadaptation de notre dispositif de coopération aux besoins des Etats demandeurs de personnels. Dans le régime actuel les candidatures sont présentées, en effet, quelques mois avant l'incorporation soit de la part de candidats ayant déjà acquis leurs diplômes, soit de la part de ceux qui sont susceptibles d'acquérir leurs diplômes dans un délai de quelques semaines, ce qui permet à la fois d'exercer valablement un choix et d'adapter aisément le recrutement aux besoins exprimés par les Etats étrangers.

c) Les volontaires du progrès.

La création de l'Association française des « Volontaires du Progrès » (A. F. V. P.) a eu pour but d'utiliser le désir d'aider les Etats africains nouvellement indépendants qui anime beaucoup de jeunes Français. La formule de l'association a l'avantage de permettre une gestion autonome et d'assurer l'unité de l'entreprise, tout en laissant au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la Coopération, qui fournit le financement, tous les moyens de contrôle souhaitables.

Recrutés principalement en milieu rural, les volontaires exercent leur métier au contact des populations rurales, ils sont agriculteurs, éleveurs, artisans, bâtisseurs, pêcheurs, éducateurs, mécaniciens, etc.

La mission des volontaires est ainsi limitée à l'animation des campagnes et au développement de diverses formes d'actions collectives. Vivant tout près des habitants, et dans des conditions proches de ceux qu'ils assistent, les volontaires doivent diffuser certaines techniques d'un niveau simple et contribuer à l'évolution des méthodes et des esprits dans le milieu rural.

Les effectifs par pays.

Situation des effectifs au 31 décembre 1969.

P A Y S	Au 31 décembre 1969.		
	Total.	Garçons.	Filles.
Cameroun	80	50	30
Centrafrique	15	9	6
Côte-d'Ivoire	85	52	33
Dahomey	40	37	3
Gabon	114	82	32
Niger	70	46	24
Rwanda	16	12	4
Tchad	2	2	>
Togo	38	25	13
Totaux	460	315	145

L'Association française des « Volontaires du Progrès » (A.F.V.P.) a, en 1969 et pendant le premier semestre 1970, poursuivi son action dans les huit pays d'Afrique noire francophone où elle était déjà implantée. Cependant, pour des raisons dues à la situation générale et aux contingences dans ces Etats, elle n'a plus envoyé de volontaires au Tchad, où l'effectif est tombé à 2 en décembre 1969 et à 0 au 31 juillet 1970, ni en République centrafricaine où l'effectif est de 15 en décembre 1969 et de 3 fin juillet 1970.

Une nouvelle délégation a été ouverte au Rwanda en février 1969, et a pris un excellent départ. Sur la demande du Gouvernement du Burundi une convention a été discutée et signée au début de l'année 1970. L'action des volontaires du progrès s'est également étendue au Ghana pour répondre à une demande du Gouvernement de cet Etat.

Cette extension revêt un certain intérêt : elle permet en ouvrant aux volontaires du progrès des parties du monde autres que les Etats francophones d'Afrique noire, d'accroître leur nombre et de les faire accéder à un niveau de compétition vraiment international. En adhérant en juin dernier au Secrétariat international du Service Volontaire (S. I. S. V. ou I. S. V. S.), l'association française des Volontaires du Progrès s'est d'ailleurs placée à ce niveau.

Pour des raisons financières, l'effectif budgétaire de l'Association française des Volontaires du Progrès, en 1969, a été fixé au même niveau qu'en 1968, soit 500 volontaires au maximum. Le même effectif a été prévu au budget 1970.

Les affectations par secteurs d'activité (1969).

S E C T E U R S	1969 (pourcentage).
Agriculture et élevage.....	36,2
Artisanat	24,7
Médico-social	23,9
Enseignement. — Animation.....	11,6
Divers	3,6

Ces pourcentages varient très peu d'une année à l'autre. Plus du tiers des volontaires est employé dans le secteur agricole, un quart dans le secteur médico-social et un autre quart dans l'artisanat (contre 20 % en 1968).

Tous les soins sont apportés à l'affectation des équipes de volontaires. L'expérience de l'Association s'accroît dans ce domaine d'une année sur l'autre. Une révision incessante est appliquée. Les actions où la présence des « Volontaires du Progrès » se révèle être un simple adjuvant sont abandonnées, au profit de celles où un programme « volontaires » satisfaisant est mis en application.

La possibilité de recruter des militaires du contingent ouvre, par ailleurs, une réserve presque illimitée de volontaires, ce qui permet une sévère sélection des candidats. Ce recrutement, à l'expérience, s'est révélé très bénéfique pour l'Association.

Les volontaires du Service national appartenant aux cadres moyens de l'agriculture et de l'artisanat, qui n'auraient pu être pris au titre de l'assistance technique, ont de cette manière participé

à l'œuvre de coopération. La diminution de ce recrutement, qui risque de découler de la réforme du Service national, ne devrait pas poser de problèmes graves à l'Association.

Un recrutement satisfaisant est assuré par la voie des informations et reportages publiés dans la presse et par la télévision, par la propagande faite par les volontaires rentrant au pays, et qui, sauf de rares exceptions, se déclarent tous très contents de leur temps passé en Afrique, par l'action enfin de l' « Amicale des Anciens », action double puisqu'elle s'occupe à la fois de placer en France les jeunes qui reviennent et de susciter des volontariats pour l'action de coopération.

Votre Commission des Finances estime qu'il convient d'accroître le soutien financier de l'association pour lui permettre de développer ses interventions dans d'autres parties du monde ou dans les territoires d'outre-mer : l'augmentation des ressources qu'implique cette extension d'activités pourrait être le fait des divers départements ministériels intéressés.

2° *La coopération technique militaire.*

Le chapitre 41-42 enregistre pour 1971 une diminution très importante (— 73,6 %) de crédits de 100.205.000 F ; cependant la réduction des dotations de ce chapitre ne traduit pas une régression correspondante de l'aide technique militaire fournie aux États africains et malgache. C'est dans un souci de clarification budgétaire que le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, chargé de la coopération a proposé que les dotations afférentes aux rémunérations des personnels militaires (+ 62.495.000 F) primitivement inscrites à ce chapitre soient désormais regroupées avec celles des agents d'assistance technique civile au sein du chapitre 41-41 : l'augmentation des crédits d'assistance technique militaire prévus audit chapitre pour 1971 est de 31.005.000 F.

Désormais le chapitre 41-42 ne comportera donc que les crédits de matériel fourni aux États africains et malgache ; comme les armées de ces États avaient bénéficié, au moment de l'indépendance, d'équipements provenant des unités françaises stationnées dans ces pays, il est à prévoir qu'après dix ans, compte tenu de la vétusté de ces matériels, un renouvellement progressif doit intervenir : pour 1971, un crédit de 13.290.000 F est inscrit au titre des mesures nouvelles.

La situation de ces armées, dotées de matériels usagés et périmés est dangereuse à plus d'un titre : elle est susceptible de conduire les Etats africains et malgache à accepter les aides étrangères et ce au détriment de l'industrie française. Elle pourrait être génératrice de troubles si les jeunes cadres des armées africaines rendaient responsables les autorités politiques de l'indigence des moyens de leurs unités.

Cette aide militaire directe doit faire, eu égard à son volume, l'objet d'un programme étalé sur cinq ans à partir de 1971 dont la première tranche (1971) s'établit à 28 millions de francs (Tehad exclu).

Cet étalement permet de tenir compte non seulement de nos impératifs budgétaires et des possibilités industrielles françaises, mais aussi de la capacité d'absorption par nos écoles et stages militaires des personnels nouveaux à former. Le programme quinquennal porte sur les catégories de matériels suivants : patrouilleur, matériels aériens, véhicules blindés, véhicules tous terrains, armement, moyens de transmission.

Assistance militaire technique (1966-1971).

CHAPITRE 41-42

	1966	1967	1968	1969	1970 (1)	1971 (prévisions).
	(En millions de francs français.)					
Entretien des personnels d'assistance militaire technique	78,866	80,289	89,399	94,409	96,495	127,500
Aide directe en matériels	5,500	2,830	7,400	10,800	13,200	36,000
Stagiaires militaires ...	3,700	4,170	4,300	5,100	5,900	8,000
Fonds de concours Madagascar	34,000	33,000	32,000	25,000	20,000	24,000
Total	122,066	120,289	133,099	135,309	(1) 135,595	

(1) Rajouter :

Report du collectif 1969..... = 15,500

Décret d'avance

= 17,500

pour renforts personnels Tehad..... 33,000

CHAPITRE 41-43 (nouveau). — *Concours financiers.*

Les concours financiers, qui s'élevaient à 31 millions de francs dans le budget de 1970, sont portés pour 1971 à 90 millions de francs, dont 20 millions résultant d'un transfert du chapitre 41-42. Cette augmentation, pour importante qu'elle puisse sembler, est toutefois plus apparente que réelle. En effet si depuis quelques années le montant de ces subventions s'était stabilisé, dans les budgets votés par le Parlement, la situation réelle des concours apportés aux Etats africains et malgache était toute différente.

Sans doute, la croissance des concours financiers français dans le budget de la Coopération se justifie-t-elle par le fait que plusieurs Etats éprouvent encore des difficultés réelles pour limiter au montant de leurs ressources propres le volume des dépenses inscrites à leur budget.

Il convient toutefois de signaler que l'on tend, dans toute la mesure du possible, à affecter à des opérations d'équipement administratif des subventions qui étaient autrefois utilisées pour couvrir des dépenses de fonctionnement. Ainsi, sur les cinq dernières années connues (1965-1969), les concours financiers ont reçu les destinations suivantes :

— affectation à la couverture de dépenses telles que l'acquisition de médicaments, de moyens d'entretien routier, d'installations à caractère administratif, soit 55 % ;

— remboursement des créances françaises (13,9 %) ;

— subvention budgétaire non liée (31,1 %) (Niger, Tchad et surtout Dahomey et depuis 1967 Mali).

Votre Commission des Finances souhaite que ces concours soient essentiellement affectés au paiement de dépenses d'équipement, permettant ainsi de financer des opérations à caractère économique liées à la réalisation des plans de développement nationaux.

B. — Le budget d'équipement.

Au titre des dépenses en capital destinées à financer des équipements administratifs (chapitre 58-10) figure pour 1971 des autorisations de programme de 2 millions de francs et des crédits de paiement d'un montant équivalent suivant la répartition ci-après :

	1971	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
	(En millions de francs.)	
Administration centrale	450	450
Missions permanentes d'aide et de coopération et centres culturels	1.550	1.550
Total	2.000	2.000

Au titre du chapitre 68-91 réservé à la subvention versée au Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) *Equipement économique et social*, le montant des autorisations de programme qui déjà en 1969 avait marqué un recul passe de 279.500.000 F en 1970 à 318 millions de francs pour 1971, soit une augmentation de 13,8 % mais elle s'élevait en 1968 à 356 millions de francs.

La répartition prévisionnelle par grands secteurs d'activité des autorisations de programme demandées pour 1971 est envisagée comme suit :

— opérations d'intérêt général.....	65.000.000 F soit 20,4 %
— programme de développement...	253.000.000 F soit 79,6 %
Total	318.000.000 F.

Le montant des crédits de paiement, qui était tombé à 280 millions de francs pour 1970 est porté à 325 millions (+ 16 %). La répartition au titre des mesures nouvelles (+ 60 millions de francs) serait la suivante :

— opérations d'intérêt général.....	20 millions de francs.
— programme d'équipement	40 millions de francs.
Total	60 millions de francs.

Il est intéressant de souligner que le Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération s'efforce de réaliser

le volume d'interventions le plus élevé possible, avec les moyens mis à sa disposition et a pu maintenir des interventions dans tous ses secteurs habituels d'activité.

A cet effet :

— il procède systématiquement à l'annulation de tous les reliquats de crédits restés sans emploi au fur et à mesure de l'achèvement des opérations autorisées, par le Comité Directeur : il évite ainsi de laisser des ressources mêmes faibles sans affectation.

— il étale dans le temps ses engagements en fractionnant en tranches annuelles le financement des projets dont le coût total grèverait trop lourdement les disponibilités immédiates du F. A. C.

— il s'efforce également chaque fois que cela est possible de mettre au point avec la collaboration d'aides étrangères ou multilatérales, des financements conjoints qui permettent d'utiliser au mieux les disponibilités du F. A. C. en maintenant des orientations conformes à la politique de coopération. Le développement des interventions de la B. I. R. D. en Afrique apporte à cet égard un concours appréciable.

*
* *

Les principales opérations financées par le Fonds européen de développement et par le Fonds d'aide et de coopération.

La procédure d'intervention du Fonds d'aide et de coopération (F. A. C.) prévoit des programmes et un budget annuels, celle du Fonds européen de développement (F. E. D.) porte sur une période quinquennale. En fait, le premier F. E. D. s'est étendu, du 1^{er} janvier 1958 au 31 mai 1964, sur plus de six années. Le deuxième F. E. D. est entré en vigueur le 1^{er} juin 1964 pour arriver à expiration le 31 mai 1969. Cependant, si la presque totalité des crédits dont il dispose (730 millions pour les Etats africains et malgache) est, d'ores et déjà, engagée, un grand nombre de projets ne sont pas encore mis en œuvre. Le troisième F. E. D. n'entrera en vigueur qu'après le dépôt des instruments de ratification par tous les pays membres de la Communauté européenne de la Convention signée à Yaoundé le 29 juillet 1969.

Afin de pouvoir être comparés, les chiffres reportés dans les tableaux ci-après ont été retenus en raison du fait qu'ils portent

sur une période décennale : 1960 à 1970 pour le F. A. C., deux périodes quinquennales pour le F. E. D. (premier et deuxième F. E. D.).

Affectation des crédits du Fonds d'Aide et de Coopération.

(1960-1970.)

	(En millions de francs.)	
Etudes générales.....	231,697	4 %
Production rurale.....	1.819,174	32,50 %
Production minière et industrielle.....	559,469	10,75 %
Infrastructure	1.081,240	20 %
Santé	291,130	5,15 %
Enseignement	733,296	13,25 %
Action culturelle. — Formation technique.	728,802	13,10 %
Dépenses générales.....	80,689	1,25 %
	5.525,497	100 %

Fonds européen de développement. — Répartition comparative par secteur d'intervention des engagements effectués sur les 1^{er} et 2^e F. E. D.

(1958-1969.)

	PREMIER FONDS			DEUXIEME FONDS			TOTAL	
	En millions unités de compte.	En millions francs français.	Pourcentage.	En millions unités de compte.	En millions francs français.	Pourcentage.	Millions francs français.	Pourcentage.
Modernisation rurale....	143,797	719	24,8	273,924	1.370	39	2.089	32,30
Soutien des prix agricoles	»	»	»	28,913	145	4	145	2,25
Infrastructure	255,986	1.280	44	261,440	1.307	37	2.587	40
Enseignement et formation	115,253	576	19,9	73,097	365	10	941	14,60
Santé	51,241	256	8,8	28,925	145	4	401	6,35
Energie	4,140	21	0,7	18,692	93	2,6	114	1,75
Divers	10,833	55	1,8	23,874	120	3,4	175	2,75
Total	581,250	2.907	100	708,865	3.545	100	6.452	100

Il est à noter que les engagements du F. E. D. sont effectués en unités de compte dont la valeur est l'équivalent du dollar U. S. La conversion en francs français a été calculée sur la base de 5 F pour une unité de compte. La dévaluation du franc, qui a porté la parité à 5,55, n'étant intervenue qu'en août 1969, alors que

la plus grande partie des crédits du 2° F. E. D. était déjà programmée, n'influe que faiblement sur le montant exact des engagements actuels. C'est pourquoi il n'a pas paru utile de tenir compte de ce nouveau taux.

On notera également que les nomenclatures adoptées par chacun des deux fonds, bien qu'elles ne soient pas identiques, sont cependant assez voisines pour qu'il soit possible de tirer quelques conclusions des renseignements fournis.

La première constatation porte sur le volume total des crédits : un peu plus de 5.525 millions de francs pour le F. A. C. et 6.452 millions de francs pour le F. E. D. (1).

Il convient de rappeler que la part de la France dans les contributions des Etats membres du Marché commun au Fonds européen de développement a été de 34,4 % pour le premier et de 33,8 % pour le deuxième, et que sa participation dans les réalisations du F. E. D. représente donc les mêmes pourcentages.

En ce qui concerne la répartition sectorielle des engagements, il existe en faveur de la *production rurale* une certaine similitude entre ceux du F. A. C. (32,50 %) et ceux du F. E. D. (32,30 %) ou 34,55 % si l'on y ajoute le soutien des prix agricoles.

La *production minière et industrielle* n'apparaît pas dans les rubriques du Fonds européen de développement. L'un des aspects nouveaux du troisième fonds porte précisément sur l'effort qu'il devra faire, au cours de la prochaine période quinquennale, pour l'industrialisation des Etats africains et malgache.

L'*infrastructure* a fait l'objet d'importants investissements du F. E. D. qui lui a consacré 40 % de ses crédits contre 20 % seulement provenant du Fonds d'aide et de coopération.

Enfin, si les interventions dans le domaine de la *santé* représentent des pourcentages voisins (5,15 % pour la F. A. C. et 6,35 % pour le F. E. D.), les *problèmes culturels* ont davantage retenu l'attention du F. A. C., qui leur a consacré plus de 36 % (enseignement compris), tandis que le F. E. D. n'a affecté à ce secteur qu'un peu moins de 15 % de ses crédits.

(1) Le chiffre F. A. C. ne comprend pas les crédits importants consacrés à l'assistance technique bilatérale française (environ 400 millions de francs actuellement) qui font l'objet d'une imputation particulière. Par contre, ces dépenses sont comprises dans le chiffre des crédits du F. E. D., qui, dans le cadre de certaines de ses opérations d'investissement et à titre exceptionnel, a pris en charge quelques assistants techniques.

Votre Commission des Finances considère que sur le plan européen, l'élément le plus important dans le domaine de l'aide et de la coopération reste l'accord d'association — avec ses trois volets, commercial, financier et institutionnel — qui lie les six Etats membres de la Communauté économique européenne aux dix-huit Etats africains et malgache. Elle observe que la France n'a cessé de prendre sa part des efforts de la Communauté en matière d'aide et entend continuer à y contribuer de manière importante. Elle souscrit entièrement à la suggestion présentée par le Chef de l'Etat à la conférence de La Haye d'une garantie européenne solidaire aux investissements privés dans les pays en voie de développement, idée qui a été reprise dans le mémorandum, déposé par le Gouvernement français le 20 mars 1970, sur les modalités d'un renforcement de la coopération européenne en matière de développement industriel et scientifique.

CONCLUSIONS

Votre Commission des Finances s'est félicitée de constater dans le projet de budget de la Coopération pour 1971 un retournement de la tendance à la réduction des possibilités offertes dans le domaine de la Coopération : elle approuve pleinement cette nouvelle orientation.

Votre Commission des Finances considère que l'assistance technique constitue l'un des facteurs prédominants de la paix dans le monde : tout en rendant hommage à l'œuvre déjà accomplie dans les Etats africains et malgache par nos coopérants, qu'ils soient fonctionnaires, agents contractuels, volontaires du contingent ou de l'association des volontaires du progrès, elle enregistre avec satisfaction le maintien en assistance technique des 170 enseignants dont la suppression avait été envisagée. Elle souligne à cet égard l'intérêt particulier qu'elle attache au renforcement des échanges culturels entre la France et les pays africains, notamment :

- par l'octroi des moyens financiers et techniques aux centres culturels, aux bibliothèques universitaires ;
- par une amélioration qu'elle juge très opportune des conditions de l'écoute en Afrique des stations françaises de radiodiffusion ;
- et par le développement en quantité et en qualité des émissions de l'O. R. T. F. destinées au public africain.

Votre Commission des Finances considère en outre que l'intensification des jumelages entre villes françaises et cités des Etats africains et malgache constitue une des formules les plus aptes à multiplier les indispensables actions de coopération à la base.

Votre Commission des Finances insiste également sur la nécessité de poursuivre l'effort entrepris dans le domaine de la recherche et plus spécialement de la recherche agronomique.

Votre Commission des Finances se doit de mettre l'accent sur l'importance de la décision récente du Gouvernement tendant

à faire assurer par la Caisse centrale de coopération économique la gestion de la nouvelle garantie d'une durée de quinze ans accordée aux investissements français dans la zone franc.

Votre Commission des Finances a toutefois exprimé son inquiétude de voir s'accroître, au cours des prochaines années, les concours financiers apportés aux budgets de certains Etats africains qui, par suite du mécanisme des préférences généralisées, risquent de subir les conséquences de la diminution des préférences accordées par le tarif extérieur de la Communauté économique européenne à leurs productions agricoles de base. Elle souligne l'intérêt essentiel d'une fixation des cours de ces produits à un niveau suffisamment rémunérateur pour permettre dans un premier temps l'arrêt de la détérioration des termes de l'échange dont souffrent actuellement ces pays et pour fournir à ceux-ci les moyens de s'engager sur la voie du progrès économique et social.

Votre Commission des Finances tient également à indiquer qu'en raison notamment de la présence dans ces Etats de nombreux nationaux français dont les intérêts sont liés au développement économique de ces pays, il lui apparaît indispensable et réaliste de maintenir une aide efficace sous la forme bilatérale. Elle estime en effet qu'il convient de tenir compte essentiellement :

— des raisons historiques qui découlent des liens privilégiés que la France entretient avec un certain nombre d'Etats ayant accédé à l'indépendance ;

— des raisons culturelles : les aides techniques ou économiques accordées par la France sont souvent associées à l'action en faveur du développement de l'emploi du français et pour la diffusion de la culture française ;

— des raisons d'ordre international : tous les grands Etats menant une politique de coopération ont recours, dans une très large mesure, à la forme bilatérale, l'aide multilatérale ne représentant, pour l'ensemble du monde, que 20 % des ressources distribuées. Les partisans d'un multilatéralisme à peu près total (Suède, autres pays nordiques, Pays-Bas, etc.) sont, en effet, des pays qui ne possèdent pas de liens avec une région particulière du monde.

Est-il besoin de souligner à cet égard que les courants d'échanges ne se modifient que lentement, que des habitudes se prennent qui sont longues à disparaître, que l'emploi de matériels

de types déterminés rend fort probable l'utilisation de matériels similaires à l'avenir. Aussi l'orientation, grâce à l'aide française, des importations nécessaires aux Etats africains, constitue-t-elle une assurance pour les années futures.

*

* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget de la Coopération pour 1971.

ANNEXES

ANNEXE I

LES INTERVENTIONS EFFECTUEES DANS UN CADRE BILATERAL

Les principaux pays à exercer une aide vis-à-vis des pays francophones d'Afrique Noire sont l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis. Les pays socialistes (U. R. S. S. - Chine) également pratiquent une politique d'aide, en général à des fins politiques. Enfin si des pays comme l'Angleterre et le Japon semblent ne s'intéresser encore que modérément à l'Afrique francophone, d'autres comme Israël y occupent une place grandissante.

1. — Les interventions à caractère public.

a) La R. F. A.

L'aide de la R. F. A. a connu ces dernières années une croissance spectaculaire. Elle a augmenté en 1968 de 33 % par rapport à l'année précédente et atteint en 1969 1,44 % du produit national brut.

Dans sa déclaration au Parlement le 28 octobre 1969, le Chancelier fédéral avait réaffirmé la volonté de son Gouvernement de continuer cet effort par un accroissement de l'aide publique de l'ordre de 11 % par an. La programmation par pays de l'aide et une amélioration des conditions de cette aide seront activement mises en œuvre.

Le tableau suivant donne la répartition de l'aide publique de la R. F. A. en 1969 :

DESIGNATION	ENGAGEMENTS		VERSEMENTS	
	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.
	(En millions de francs français.)			
Montant total de l'aide bilatérale publique	959,660	1.559,230	1.088,55	1.622,54
Total Afrique.....	165,385	199,305	286,885	315,995
Afrique Noire francophone et Madagascar	45,10	28,95	67,505	81,070

L'aide aux investissements de la R. F. A. reposait essentiellement à l'origine sur un système de garantie des investissements destinés à favoriser l'implantation de sociétés allemandes en Afrique et à accentuer les courants d'échanges avec l'Allemagne fédérale. Actuellement, deux organismes sont plus spécialement chargés de la mise en œuvre d'opérations de développement en général sous forme de prêts, la Société pour le développement de Cologne (Deutsche Gesellschaft für Wirtschaftliche Zusammenarbeit) et la Banque pour la Reconstruction, de Francfort-sur-le-Main (Dredit-Anstalt für Wiederaufbau).

La Hermès, société hambourgeoise de crédits à l'exportation, joue également un rôle en matière d'investissements.

L'aide accordée par la R. F. A. pour des raisons politiques, économiques et commerciales, est concentrée surtout sur ses anciens territoires : Togo et Cameroun. Elle étend maintenant son action vers d'autres Etats.

Elle consiste principalement en l'octroi de crédits liés à des projets individualisés (port de Lomé, industrie textile - Cameroun, Tchad), les délais de mise en place s'avèrent souvent assez longs.

En 1969, les Etats suivants ont bénéficié des efforts les plus importants :

ETATS	ENGAGEMENTS		VERSEMENTS	
	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.
	(En millions de francs français.)			
Cameroun	2,03	»	7,03	10,35
R. C. A.	0,20	8,17	1,44	7,35
Côte-d'Ivoire	8,05	»	4,84	24,105
Madagascar	4,25	6,38	4,43	»
Mali	0,46	8,29	3,60	1,99
Sénégal	2,25	»	3,68	36,325
Togo	8,78	»	12,35	5,44

Dans le cadre du traité d'amitié franco-allemand de 1963, la R. F. A. et la France poursuivent une concertation fructueuse de leurs activités en faveur des pays du tiers monde au sein du Comité franco-allemand pour l'aide aux pays en voie de développement.

Cette concertation permet parfois d'éviter certains doubles emplois ; elle a surtout abouti à la réalisation de projets complémentaires et au financement en commun de projets économiques en Afrique Noire francophone. Le plus important de ces projets conjoints est actuellement en cours de réalisation en Côte-d'Ivoire : création d'un port en eau profonde à San Pedro ; la mise en valeur de la région du Sud-Ouest du pays est actuellement étudiée en commun par l'aide franco-allemande.

b) *Les Etats-Unis d'Amérique.*

Les opérations économiques et financières des Etats-Unis dans les pays en voie de développement sont mises en œuvre essentiellement par l'Agency for international development (Agence pour le développement international - A. I. D.).

Le volume global de l'aide publique américaine a accusé une baisse sensible au cours de la dernière année, puisqu'il est tombé de 4.798 millions de dollars en 1968 à 3.964 millions de dollars en 1969.

Compte tenu de l'inflation intérieure et des priorités nationales, des orientations nouvelles ont été esquissées par l'Administration républicaine tendant à compenser la diminution de l'aide par une amélioration de son efficacité, à donner une plus grande importance aux investissements privés, à augmenter les contributions américaines aux institutions multilatérales de l'aide, et à prôner la déliaison de l'aide bilatérale.

La part de l'aide américaine dévolue à l'Afrique est relativement faible, les interventions au titre des programmes bilatéraux de l'A. I. D. étant, en effet, assez fortement concentrées :

P A Y S	1970	1969
	(Pourcentage.)	(Pourcentage.)
Afrique	10	11
Amérique latine	29	23
Proche-Orient	61	66

Les Etats d'Afrique Noire francophone et Madagascar ne peuvent être considérés comme de gros bénéficiaires :

PAYS	ENGAGEMENTS		VERSEMENTS	
	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.
	(En millions de francs français.)			
Total Afrique	1.027,500	541,620	865	500
Afrique Noire francophone et Madagascar	115,865	12,5	90	35,060

L'aide américaine tend de plus en plus à apporter son concours à des programmes et des réalisations régionales intéressant plusieurs Etats (étude céréalière en Afrique de l'Ouest par exemple) et à ne réaliser que des opérations ponctuelles limitées ne dépassant guère 500.000 FF dans la plupart des Etats.

La République démocratique du Congo, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal bénéficient cependant de dons relativement plus importants.

Il convient de noter que les représentants de l'A. I. D., dans un souci d'efficacité, ont manifesté leur désir d'une concertation avec l'aide française. Les autorités françaises s'y sont montrées favorables.

c) *L'U. R. S. S.*

Les renseignements disponibles sur l'aide de l'U. R. S. S. sont imprécis et parfois peu cohérents.

Cette aide consiste essentiellement en des prêts à long terme (12 à 15 ans) à faible intérêt (2,5 %) remboursables soit en devises, soit en marchandises après l'achèvement des travaux qu'ils financent.

Elle intéresse surtout :

— le Mali : qui a bénéficié de prêts d'un montant total de 75,7 milliards de francs maliens dont on ne connaît pas l'utilisation précise.

— la République populaire du Congo : a obtenu trois prêts de près de 4 milliards de francs C. F. A. au total qui ont permis la construction de l'hôtel des Cosmaunauts, la construction du barrage de la Mpama, des recherches géologiques et l'achat de matériel militaire ;

— le Sénégal : a contracté un prêt de 1,644 milliard de francs C. F. A. en 1966 pour l'achat de thoniers (12 ans, 2,5 % d'intérêt, 1 an de différé après livraison de chaque thonier) ;

— le Cameroun : a bénéficié d'un prêt de 1,1 milliard de francs C. F. A. pour la construction d'écoles ;

— le Tchad : pourrait disposer de 550 millions de francs C. F. A. pour la construction d'une école de santé, mais l'accord de prêt ne serait pas encore signé.

L'accueil de boursiers et de stagiaires en Union soviétique et l'envoi de quelques conseillers techniques est peu important sauf pour quelques pays en raison des choix politiques de ceux-ci (Mali, Congo-Brazzaville).

d) *La Chine populaire.*

La Chine populaire a vu dans les investissements le moyen de pénétrer en Afrique et d'intervenir ainsi dans les pays ayant conservé des liens avec la France lorsque leur Gouvernement était jugé suffisamment progressiste (Mali, Congo-Brazzaville).

L'aide chinoise est dans l'ensemble difficile à chiffrer. Elle porte en général sur des opérations industrielles réalisées par des techniciens chinois avec du matériel et des fournitures chinois.

Plusieurs prêts de longue durée ont permis de financer, au Mali, combinat textile, sucrerie, fabrique d'allumettes, plantations de thé et de canne à sucre.

Un prêt de 20 millions de dollars au Congo-Brazzaville devait servir à la création de différentes industries (textiles).

e) *La Grande-Bretagne.*

L'aide publique du Royaume-Uni, en raison du déficit de sa balance des paiements, s'est stabilisée depuis un certain nombre d'années à environ 205 millions de livres sterling (environ 2,6 milliards de francs français). Elle est accordée à des conditions très favorables (46 % de dons, 45 % de prêts sans intérêt) et concentrée sur les pays du Commonwealth (92 %).

Pour l'année 1968 les apports publics (dons et prêts) se répartissent comme suit :

PAYS	ENGAGEMENTS		VERSEMENTS	
	Dons.	Prêts.	Dons.	Prêts.
	(En millions de francs français.)			
Totaux	882,40	1.387,85	1.119,70	1.041,90
Total Afrique	315,25	»	556,95	»
Afrique francophone	4,45	»	4,15	»

La part réservée à l'Afrique francophone est donc tout à fait insignifiante.

f) *Le Japon.*

Le Japon apporte son aide aux pays en voie de développement depuis le début des années 1960 environ. Les crédits consacrés à l'aide ont rapidement augmenté au cours des dernières années et sont passés de 5,2 milliards de francs français en 1968 à 6,3 milliards de francs en 1969. Une partie importante de cette aide est constituée par des investissements et des capitaux privés : 2,3 milliards de francs environ.

La répartition géographique de cette aide publique est la suivante :

DESIGNATION	DONS	PRETS
	(En millions de francs français.)	
Total Afrique	14,465	293,020
Afrique francophone et Madagascar	1,725	»
Asie	590,880	3.161,025
Amérique	8,035	396,735

Ce tableau montre bien que l'Afrique francophone ne reçoit qu'une partie minime des crédits que le Japon consacre au développement des pays du tiers monde.

Cependant d'assez nombreuses missions commerciales ont visité les E. A. M. et ont parfois pris contact avec les responsables français de l'aide, soit en Afrique, soit à Paris.

g) *Israël.*

Le Gouvernement d'Israël, en vue d'étendre son influence en Afrique francophone et à Madagascar, a recours le plus souvent, en matière d'investissements, à la création de sociétés mixtes à but commercial. La moitié du capital de ces sociétés est réservée à l'Etat dans lequel elles sont créées, le reste est apporté par des sociétés israéliennes privées ou d'intérêt public.

Ainsi Israël a participé à la création d'une société mixte israélo-malgache en vue de la réalisation du « Grand Hôtel de Madagascar » avec un apport de 50 millions de francs malgaches.

En Côte-d'Ivoire, une société israélienne détient 45 % du capital de la Sonitra, société de travaux publics dont le Gouvernement ivoirien détient 55 %.

2. — Les investissements privés étrangers.

Les investissements privés étrangers dans les Etats africains et malgache s'élevaient, au 31 décembre 1967, à 70 milliards de francs C. F. A. dont 30 milliards venant de nos partenaires de la C. E. E., 22 milliards des Etats-Unis et 14 milliards du Royaume-Uni. Le secteur des industries extractives a reçu, à lui seul, plus de 50 % de ces investissements.

Ces 70 milliards représenteraient environ 25 % des investissements industriels privés effectués dans ces pays à cette date.

Les investissements étrangers réalisés depuis un an ont été les suivants :

— Mauritanie.

— Complexe de Nouadhibou pour le traitement du poisson, financé par l'Espagne, Imapec : 1,5 milliard de francs C. F. A.

— Congo-Brazzaville.

— Construction d'une usine textile par la République populaire de Chine, 1,5 milliard de francs C. F. A.

— Côte-d'Ivoire.

— Société germano-ivoirienne de conserves d'ananas : 400 millions de francs C. F. A.

— Niger.

— Allemagne fédérale : Société d'exploitation des produits d'arachide, 900 millions de francs C. F. A.

— Madagascar.

— République fédérale d'Allemagne : usine textile de la Sotema, 3 milliards de francs malgaches.

— R. C. A.

— Sicpad (Allemagne) : Huilerie-savonnerie. — Provenderie, 750 millions de francs C. F. A.

En ce qui concerne les garanties dont bénéficient les investissements des différents pays, actuellement six pays membre de l'O. C. D. E. ont institué un système national de garantie financière aux investissements privés : les Etats-Unis, l'Australie, le Danemark, le Japon, la R. F. A., la Norvège.

Cependant, il semble que les investissements français restent dans l'ensemble favorisés pour un certain nombre de raisons : ils disposent de garanties importantes résultant des liens particuliers qui unissent la France à ces pays, notamment en matière économique et monétaire. Ils bénéficient également des garanties accordées par les codes nationaux d'investissement de ces Etats et ils peuvent, en outre, signer des conventions d'établissement lorsque les investissements effectués sont très importants pour l'économie du pays d'accueil. Ainsi, quand le système de garantie des investissements qui est en train de voir le jour sera enfin mis en place, les industriels français jouiront incontestablement d'une position privilégiée.

En conclusion de ces quelques remarques sur les interventions extérieures, nous voudrions simplement revenir sur ce qui a été dit l'an passé : si ces interventions sont loin d'être négligeables, aucune ne semble pour l'instant représenter de véritable danger pour l'influence française. Il n'en reste pas moins que cette situation pourrait évoluer si nous n'y veillons pas.

ANNEXE II

EVOLUTION DES COURS DES PRINCIPAUX PRODUITS TROPICAUX

Entre l'année 1950 — c'est-à-dire après la guerre — et la fin de 1969, les grandes phases de l'évolution du cours des produits de base tropicaux peuvent schématiquement se résumer comme suit :

De 1950 à 1955, les prix ont connu une période de hausse en raison d'une forte demande civile et militaire (reconstitution des stocks après le conflit mondial, guerre de Corée). Cette demande se manifestait en face d'une capacité de production insuffisante, d'où hausse des cours.

De 1955 à 1962, la tendance s'est renversée : le taux de croissance du revenu et la production industrielle dans l'ensemble des pays développés a diminué, entraînant un ralentissement de la croissance de l'absorption des produits primaires. Parallèlement, l'emploi de produits synthétiques se développait et la concurrence de ces produits avec les produits naturels se faisait jour et revêtait un caractère de plus en plus aigu.

En 1962 et 1963, la tendance se renversait à nouveau : les Etats-Unis connaissent un boom économique remarquable, de même que l'Europe occidentale entrait dans une phase de croissance industrielle rapide. Par contre, dans certains secteurs de production, des difficultés apparaissent : par exemple pour le sucre. D'où, pendant ces deux années, forte demande, donc hausse des cours. Celle-ci s'est poursuivie pour les métaux. Pour bon nombre de produits agricoles, par contre, elle n'a été que temporaire.

De 1963 à 1967, la dégradation du cours des produits agricoles s'est accrue. L'offre était importante et entraînait une pression sur les prix qui se rapprochaient sensiblement des cours des mauvaises années 1960.

En 1968, la tendance se renversait à nouveau. On verra plus loin les causes de cette évolution qui, en majeure partie orientée à la hausse, s'est confirmée pendant toute l'année 1969.

La hausse de la plupart des produits tropicaux primaires en 1968-1969 a été le résultat d'une évolution très favorable de l'économie mondiale. Malgré une réduction de la progression du P. N. B. aux Etats-Unis et une relative stagnation de l'activité économique de la Grande-Bretagne (à un niveau élevé, il est vrai) l'expansion du commerce mondial a atteint 14 % à la fin du premier semestre 1969, dépassant en six mois le pourcentage de 1968.

A ces facteurs normaux de hausse du cours des produits tropicaux (croissance des revenus, de la production industrielle et de la consommation), se sont ajoutés deux facteurs conjoncturels qui ont accéléré le processus.

— *La tension internationale* (Viet-Nam, Moyen-Orient, Nigeria, fermeture du canal de Suez). Tous ces conflits ont entretenu la tendance à la hausse et ont largement freiné la production normale et l'évacuation des produits locaux, diminuant d'autant le volume de l'offre sur le marché mondial.

— *Les incertitudes monétaires*. Elles sont restées vives pendant les deux tiers de l'année jusqu'à la dévaluation du franc en août et la réévaluation du deutschmark en octobre. Sur le marché de l'or, la situation ne s'est à peu près normalisée qu'à la fin de 1969 lorsque l'or a retrouvé sur le marché libre sa parité officielle à 35 dollars l'once.

A ces deux facteurs conjoncturels qui ont joué le rôle d'accélérateurs de la hausse des cours, se sont, il est vrai, opposés en 1969 deux facteurs de freinage, l'un conjoncturel, l'autre permanent.

La politique de l'argent cher à laquelle ont dû se résoudre la plupart des pays. Les mesures prises par le Gouvernement américain à la suite du déficit de la balance des paiements des U. S. A. ont considérablement fait monter le niveau international des taux d'intérêt. Celui-ci, qui est devenu presque prohibitif, entrave notamment les possibilités de stockage et amène les utilisateurs de produits primaires à n'opérer leurs achats qu'au jour le jour. Fin 1969, ce freinage était très sensible, notamment dans le secteur des bois tropicaux.

L'utilisation croissante de produits de substitution. Elle a constitué en 1969 un élément permanent de freinage dans la hausse des cours des produits tropicaux, notamment dans le domaine des textiles, du caoutchouc, voire du cacao. L'amélioration progressive des techniques de production industrielle en face de prix jugés trop élevés des produits tropicaux naturels permet actuellement et permettra de plus en plus l'utilisation des « ersatz » : cette menace permanente d'une substitution du produit artificiel au produit naturel pèsera certainement de plus en plus lourd et sera, dans les années à venir et pour certains produits, un facteur déterminant de pression sur les cours.

En définitive, pour 1969, le résultat du jeu des facteurs de hausse (expansion économique, tension internationale, inquiétudes monétaires) et des facteurs de baisse (politique de l'argent cher, accroissement de la consommation de synthétique) a été dans le sens de la hausse.

L'indice « Financial Times » pour les produits primaires (base 100 en 1952, année de très hauts cours) s'est arrêté fin 1969 à 93,13 alors qu'en janvier 1969 il était de 87,15.

Cet indice est basé sur douze produits ou matières premières (coton, cacao, café, tourteaux de coton, maïs et blé, cuivre, plomb, étain, caoutchouc, chanvre et laine) qui constituent un échantillonnage assez varié pour être représentatif. Cependant, chaque secteur peut être examiné plus à fond.

Produits alimentaires.

Le café :

Il a connu une baisse d'environ 10 % pendant le premier semestre 1969 suivie, après les gelées brésiliennes de juillet, d'une hausse accélérée de 40 % environ.

Le sucre :

Soutenu par la conclusion d'un nouvel accord international entré en vigueur au 1^{er} janvier 1969, il a vu ses cours monter de 30 % au cours du premier semestre 1969, pour plafonner à un très haut niveau au cours du second trimestre, avant de refluer nettement en juillet-août pour reprendre pendant le dernier trimestre et terminer l'année à 15 % au-dessus de son niveau initial.

Le cacao :

Il avait subi une forte hausse en 1968. Il a corrigé en 1969 ses positions spéculatives et a perdu pendant l'année environ 20 % ; avec toutefois un niveau de prix plus satisfaisant pour les producteurs que les années précédentes.

Les oléagineux :

Ils ont vu leur cours maintenu, par suite d'une diminution de la production mondiale d'huiles fluides (notamment l'arachide). Certaines ont monté de 40 %. La tendance a été aussi ferme pour les concrets, notamment pour le coprah, les palmistes et les huiles de palme.

Textiles.

La substitution des produits synthétiques aux fibres naturelles a continué à agir sur les cours.

Le coton. — La tendance, faible pendant une bonne partie de l'année, a fait place à des cours plus soutenus, deux importants producteurs, U. R. S. S. et U. S. A., ayant prononcé un certain déficit de production. Mais le rythme de la consommation mondiale est assez peu satisfaisant.

Produits végétaux.

Le caoutchouc a connu en 1969 ses cours les plus hauts depuis 1960. Ceux-ci en effet ont monté pendant les trois premiers trimestres 1969 à la suite d'une forte demande des consommateurs, des troubles enregistrés en Malaisie et de l'arrêt des ventes de stocks stratégiques américains.

Les bois tropicaux. — Ils ont connu des cours soutenus en 1969 en raison d'une forte demande de la consommation jusqu'au moment de la dévaluation française, époque où, dans le même temps, se faisaient sentir les effets de la politique de l'argent cher et une certaine récession dans le secteur de la construction. En fin d'année, tous ces facteurs pesaient sur les cours.

Produits minéraux.

Une forte demande, souvent spéculative, en métaux non ferreux, face à une offre assez limitée, a provoqué une très forte hausse des cours dans ce secteur.

Le cuivre a marqué un record de prix absolu, atteignant 50 % pour se stabiliser en fin d'année à 40 %. *Le plomb* a monté de 35 %, *le zinc* de 15 %, *l'étain* de 18 %.

LES PERSPECTIVES DE 1970

L'évolution des prix est actuellement liée à trois facteurs :

- l'évolution de l'économie américaine ;
- la tension internationale (dans le sens de la hausse) ;
- les restrictions de crédit (dans le sens de la baisse).

Pour le café, les perspectives sont bonnes. Pour le cacao, elles sont beaucoup moins bonnes. Pour le sucre, elles sont assez rassurantes.

Des fiches, plus détaillées, jointes en annexe font le point de l'évolution des cours des principaux produits tropicaux.

Le café.

Le marché mondial du café se caractérise par :

1. — Un renversement de la position statistique.

De 1963 à 1966, la production mondiale était excédentaire par rapport à la consommation.

Puis la production mondiale exportable a équilibré tout juste la consommation mondiale, la demande excédentaire étant couverte par ponction sur les stocks.

Les gelées, puis la maladie du caféier intervenues au Brésil depuis juillet 1969 risquent de compromettre gravement le précaire équilibre statistique entre production et consommation. En fait, le déficit est comblé par les stocks mais ceux-ci ne sont pas inépuisables.

La consommation mondiale de café se situe aux environs de 3.000.000 de tonnes pour une production de :

En 1965-1966	3.981.000 tonnes
En 1966-1967	2.734.000 tonnes
En 1967-1968	3.000.000 tonnes
En 1968-1969	2.580.000 tonnes
En 1969-1970	2.748.000 tonnes (estimation).

2. — *L'augmentation de la place occupée par l'Afrique.*

- 8 % en 1938.
- 27 % en 1965.
- 22 % en 1966.
- 32 % en 1967.

Le glissement intervenu dans la répartition de la production mondiale s'explique, d'une part, par l'importance des plantations réalisées en 1950, d'autre part, par les débouchés accrus ouverts au café Robusta, produit exclusivement en Afrique, à la suite du développement de la consommation de café soluble.

3. — *L'existence d'une organisation internationale du marché du café.*

L'accord international, groupant 65 pays importateurs et exportateurs, a été renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 1968.

L'économie générale de cet accord repose essentiellement sur l'institution de contingents de base attribués aux pays producteurs pour la durée de l'accord et à partir desquels sont fixés, chaque année, les contingents d'exportation. Les Etats, dont la production dépasse le contingent annuel d'exportation, doivent stocker leurs excédents.

Après l'annonce des gelées brésiliennes, en juillet 1969, le marché a connu une hausse quasi ininterrompue. Le marché en 1969-1970 peut se résumer en quelques cours, extraits des prix indicatifs moyens établis par l'Organisation internationale du café (en cents la livre).

DESIGNATION	DEBUT JANVIER	MI-MAI	FIN OCTOBRE	FIN DE- CEMBRE	MI-MARS
Arabica doux Colombie....	41,25	39,50	57	60	58
Autres Arabica doux	37	36,75	48,25	51,50	52,75
Arabica non lavés.....	37,50	37,25	49,50	51	53
Robusta	31,75	29,44	38,94	39,57	38,63

Le contingent mondial (51.795.000 sacs), suffisant pour répondre à la consommation mondiale (52.000.000 sacs), est devenu insuffisant pour répondre à la demande de constitution supplémentaire de stocks des pays consommateurs. Dès lors, le marché s'est trouvé déséquilibré et les prix ont monté de 50 % en quelques mois. L'objet de la prochaine session du Conseil international du café d'août 1970 sera de stabiliser les prix en déterminant le niveau adéquat des contingents d'exportation.

Le cacao.

Le marché mondial du cacao se caractérise par :

— la très forte concentration géographique de la production : Ghana, Nigeria, Côte-d'Ivoire, Brésil, Cameroun fournissent 80 % de la production mondiale ;

- la possibilité d'accroître aisément la production ;
- la grande sensibilité de la production aux variations climatiques ;
- la possibilité, pour les utilisateurs, de modifier la teneur en cacao d'une partie importante des produits qu'ils livrent à la consommation, en fonction des cours sur le marché du cacao.

Il s'ensuit que :

— suivant les campagnes, il peut apparaître soit un excédent de production (1964-1965 : + 200.000 tonnes), soit un déficit (1965-1966 : — 160.000 tonnes) dont l'influence sur le niveau du cours mondial dépend de l'importance des stocks constitués par les utilisateurs. 1968-1969 : production 1.269.000 tonnes, consommation 1.372.000 tonnes ; déficit 103.000 tonnes. Prévision 1969-1970 : production 1.330.000 tonnes, consommation 1.286.000 tonnes ; excédent 44.000 tonnes ;

— en fonction des prévisions de production, la spéculation sur les marchés à terme joue un grand rôle dans les variations des cours ;

— toute variation importante du prix du cacao entraîne, avec en général un décalage de six mois, un ajustement du volume des broyages et de la consommation finale, en diminution s'il s'agit d'une hausse, en augmentation s'il s'agit d'une baisse des cours ;

— après quatre années déficitaires consécutives, le marché enregistre un léger excédent statistique. D'une situation de pénurie, il est passé à un quasi-équilibre.

Les cours, qui avaient été portés à des niveaux élevés, ont baissé durant le premier trimestre 1969, puis se sont relativement stabilisés jusqu'en septembre et ont fortement fluctué soit en hausse, soit en baisse pendant le dernier trimestre 1969.

L'évolution des cours du cacao peut se résumer ainsi pour la Bourse de New York, spot Ghana (en cents la livre) :

	Moyenne annuelle.
1965	17,3
1966	24,4
1967	29,1
1968	34,4
Janvier 1969	44,7
Mai 1969	44,7
Août 1969	45,8
Octobre 1969	47
Décembre 1969	44,9
Février 1970	34,8

Au cours de l'année 1969, les chiffres d'affaires des quatre bourses internationales du cacao ont totalisé 10.793.000 tonnes soit neuf fois la production 1968-1969.

Le problème de l'établissement d'un accord international visant à stabiliser le marché n'a pas encore été résolu et les négociations n'ont guère avancé.

Le sucre.

1° Evolution sur le marché mondial.

Le marché mondial du sucre est caractérisé par l'existence d'accords régionaux : le Commonwealth Sugar Agreement pour les achats de la Grande-Bretagne, le Sugar Act pour l'approvisionnement du marché américain, l'accord russo-cubain pour les échanges entre Cuba et les pays de l'Est, l'organisation sucrière des Etats membres de la C. E. E., le marché sucrier des pays de l'O. C. A. M. A l'intérieur de ces zones, est fixé aux membres exportateurs un prix garanti d'achat pour un tonnage déterminé révisable chaque année. Ce prix est généralement de 6 cents la livre.

En dehors de ces organisations, le marché résiduel ou libre, qui représente environ 10 % de la production mondiale, est régi par l'Accord international sur le sucre entré en vigueur le 1^{er} janvier 1969 pour une durée de cinq ans.

Les cours sur le marché mondial, qui sont les prix du marché libre et qui n'intéressent donc que les transactions de l'Accord international, ont varié comme suit en moyenne annuelle :

cts/lb New-York contrat n° 8.

Décembre 1967	2,34
Juillet 1968	1,64
Janvier 1969	3,30
Juillet 1969	3,60
Décembre 1969	3,03
Juin 1970	3,82

Les cours qui, pendant l'année 1965 et les premiers mois de 1966, s'étaient maintenus à un niveau bas mais stable (2,55 cts/lb) ont fléchi sensiblement à partir de juin 1966 (1,75 ct/lb) pour tomber fin 1966 à 1,37 ct/lb. Un redressement s'est opéré pendant le premier trimestre 1967 mais une nouvelle baisse s'est amorcée au milieu de l'année. Les cours se sont maintenus jusqu'en fin d'année aux environs de 2 cts/lb. En juillet 1968 une nouvelle baisse est intervenue avec des cotations autour de 1,70 ct/lb. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord international une remontée des cours s'est opérée suivie de fortes fluctuations, mais le marché s'équilibre du fait d'un déficit de production.

De 1965 à 1967, la production et la consommation mondiales se sont établies comme suit (en tonnes) :

ANNEES	PRODUCTION	CONSOMMATION
1965	65.044.000	60.219.00
1966	64.153.000	62.272.000
1967	66.782.000	64.254.000
1968	68.500.000	70.000.000
1969-1970 (estimation)	71.500.000	72.500.000

2° Evolution au sein de la zone franc.

Le 27 juin 1966, les Etats de l'OCAMM, y compris le Congo-Kinshasa, ont signé un accord créant une nouvelle organisation régionale du sucre. Cet accord est entré en vigueur dès le 1^{er} octobre 1966 et assure aux pays membres producteurs, pour des quantités déterminées, un prix suffisamment rémunérateur (4 à 5 cts/lb environ).

Cet accord paraît fonctionner normalement. Il assure aux producteurs de sucre du Congo-Brazzaville et de Madagascar, outre leur consommation propre (3.500 et 40.000 tonnes) un débouché à prix garanti de 98.000 tonnes sur le marché OCAMM réparties par moitié. Il permet à la production malgache de maintenir son objectif antérieur de 90.000/100.000 tonnes, mais ne permet pas toutefois au Congo-Brazzaville d'assurer la rentabilité des deux unités de production Sian et Sosuniari prévues pour produire 110.000 tonnes, mais limitées actuellement à 96.000 tonnes.

Une difficulté se présente pour l'accord OCAMM du fait du récent retrait du Sénégal (avril 1970), principal importateur de la zone.

Le coton.

Le redressement du marché du coton enregistré en 1967/1968 en raison de la baisse de la production aux Etats-Unis ne s'était pas poursuivi en 1968/1969 en raison de la remontée de la production qui dépassait sensiblement les besoins de la consommation mondiale. La tendance s'est inversée pendant la campagne 1969/1970 et jusqu'en juillet 1970 les prix ont été soutenus.

La production mondiale 1969/1970 ne couvrira pas la consommation si celle-ci se maintient au niveau de 1968/1969, c'est-à-dire à 53 millions de balles. On estime en effet qu'elle sera déficitaire de près d'un million de balles par rapport à la campagne précédente. Elle a stagné aux Etats-Unis, au Mexique, en Turquie, en U.R.S.S. et, si elle a augmenté légèrement en R.A.U., aux Indes et au Pakistan, son total général est en diminution. Même si la concurrence des fibres synthétiques est de plus en plus vive, et cela est à prévoir, les cours seront soutenus à un niveau moyen.

La production mondiale avait été en 1967/1968 de 47.852.000 balles.

En 1968/1969, elle a été de 53.657.000 balles d'où un fléchissement des cours, la consommation étant, pour cette campagne, sensiblement égale à la production.

En 1969/1970, la production est estimée à 51.930.000 balles, ce qui ne couvre pas la consommation théorique. D'où un affermissement notable des cours.

En milliers de balles de coton, la production des principaux pays a été la suivante depuis trois ans :

PAYS	1967/1968	1968/1969	1969/1970 (Estimation)
U. S. A.....	7.215	11.030	10.000
Mexique	2.000	2.450	1.740
R. A. U.....	2.014	2.013	2.350
Inde	5.330	4.930	5.050
Pakistan	2.400	2.440	2.500
Turquie	1.825	2.005	1.750
U. R. S. S.....	9.460	9.250	9.000
Chine	7.000	6.800	7.000

En ce qui concerne les Etats de zone franc, les productions de la campagne 1969/1970 ont été les suivantes en *coton-graine* (pourcentage coton-graine à coton-fibre \neq 37 %).

(En tonnes.)

PAYS	1969/1970 (*)	1968/1969
Tchad	116.000	149.000
Cameroun	92.000	68.000
R. C. A.....	58.500	55.000
Mali	41.600	41.000
Côte-d'Ivoire	30.000	42.000
Togo	4.000	5.200
Haute-Volta	36.000	32.000
Dahomey	21.000	23.000
Niger	9.500	6.800
Sénégal	10.700	9.500
Madagascar	14.000	12.000
Totaux	433.300	443.500

(*) Certains chiffres ne sont pas encore définitifs.

L'évolution du prix de vente des cotons africains avait été marquée par un net fléchissement depuis juin 1968.

Au kg/CAF fibre.

Juin 1968 :

Coton Tchad-Cameroun.....	3,22
Coton R. C. A.....	3,20
Coton Togo-Dahomey.....	2,80

Janvier 1969 :

Coton Tchad-Cameroun.....	3,07
Coton R. C. A.....	2,95
Coton Togo-Dahomey.....	2,68

Août 1969 :

Coton Tchad-Cameroun.....	2,88
Coton Togo-Dahomey.....	2,44

Ces prix étaient les plus bas depuis 1950.

Depuis 1970, les cours ont légèrement remonté et restent fermes, mais à un niveau relativement modeste :

Janvier 1970 :

Coton Tchad-Cameroun.....	3,22
Coton Togo-Dahomey.....	2,65

Avril 1970 :

Coton Tchad-Cameroun.....	3,23
Coton Togo-Dahomey.....	2,80

Juillet 1970 :

Coton Tchad-Cameroun.....	3,30
Coton Togo-Dahomey.....	2,85

Les oléagineux.

(Notamment l'arachide.)

Tous les oléagineux, fluides et concrets, se sont retrouvés fin 1969 à des cours nettement supérieurs à ceux pratiqués en début d'année. Cette fermeté est remarquable, si l'on considère qu'en juillet 1969 tous les produits oléagineux, sauf les graines et les huiles d'arachide, étaient en baisse par rapport à janvier.

Deux facteurs ont joué dans le sens de la hausse et du maintien des cours :

— une offre moins forte que prévu, notamment en ce qui concerne le tournesol d'U. R. S. S. dont les prix, ainsi que ceux des huiles de soja ont augmenté de 50 %. De même une offre moins forte en colza, en arachide et en huile de poisson, mais à un degré moindre ;

— une demande très active. Les stocks étant très bas en Europe, les achats ont été importants et ont joué dans le sens de la hausse. Cette tendance a encore joué pendant le premier trimestre 1970 et les cours sont restés fermes.

En ce qui concerne plus particulièrement les arachides, le marché est en théorie étroitement lié à celui des autres produits oléagineux fluides alimentaires, les différentes huiles étant interchangeable entre elles. Il garde cependant une certaine spécificité, due à des raisons politiques et commerciales plus qu'économiques, en France, où le consommateur a été habitué à préférer l'huile d'arachide à toute autre, dans les limites d'une certaine différence de prix qui tend d'ailleurs à devenir trop importante et risque de nuire aux positions acquises dans ce secteur.

L'organisation du marché des huiles fluides propre à la zone franc avait permis, quelles que soient les fluctuations des cours, de maintenir cette différence de prix à un niveau constant jusqu'à la campagne 1967-1968. La mise en application de la politique agricole commune pour les matières grasses a eu pour conséquence le démantèlement de cette organisation de marché, et les arachides, huiles ou graines, originaires des pays de la zone franc et consommées en France ont été commercialisées aux cours mondiaux, mais ceux-ci restent satisfaisants.

Après s'être effondrés au milieu de l'année 1967, ils sont restés à un niveau anormalement bas tout au long de 1968. Ils se sont vigoureusement redressés depuis le début de 1969 et se maintiennent, malgré quelques fluctuations, largement au-dessus des plus fortes moyennes de ces dernières années.

Ils sont donnés dans le tableau suivant :

(100 kg/CAF)

DESIGNATION	GRAINES	HUILES
Cours moyen 1965	101,40	162
Cours moyen 1968	79,50	129,50
Plus bas cours 1968	75,50	122
Cours 1969 :		
Janvier	95	156,50
Février	101	158
Mars	107	171
Avril	104	166
Mai	105,50	165,50
Juin	105,50	168
Juillet	103,50	153
Août	100	157,50
Octobre	119	195
Décembre	117	195
Cours 1970 :		
Avril	118	200
Juillet	121	215

Les bois tropicaux.

La tendance à la stabilisation des cours signalée en 1967 et en 1968 s'est confirmée au début de 1969 mais tend à se tasser depuis la fin du troisième trimestre. En effet, une période d'expectative a succédé à deux années de campagne particulièrement actives. Le ralentissement automnal s'est transformé en hibernation et le printemps 1970 n'a pas annoncé le réveil escompté, sans cependant que les cours soient catastrophiques. Mais il faut souligner que le marché européen des bois tropicaux est en train d'évoluer profondément et que les cours actuels se ressentent de cette évolution.

En Allemagne, la demande se restreint dans la construction et les stocks se gonflent. De même en Italie. En Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en Espagne et en Belgique, le marché est hésitant. En France, la situation s'est dégradée dès la fin du second semestre 1969 : les importateurs ne se couvrent plus qu'au minimum par suite des restrictions de crédits et du haut loyer de l'argent. L'industrie

du bâtiment connaît une activité très moyenne et le marché du bois s'en trouve ralenti, quelquefois paralysé. D'où une pression sur les prix dont on peut craindre qu'ils ne maintiennent leur niveau actuellement satisfaisant mais en légère diminution depuis le premier semestre 1970. Ils ont évolué depuis 1967 selon les données du tableau ci-après.

Moyenne au mètre cube F. O. B. en C. F. A.

VARIETES DE BOIS	JANVIER 1967	JANVIER 1968	JANVIER 1969	JUILLET 1969	JANVIER 1970	JUILLET 1970
Okoumé F.O.B. Gabon :						
Qualité L. et M.	10.500	10.500	11.300	11.300	11.950	11.950
Qualité seconde	8.100	8.600	9.600	9.600	10.300	10.300
Qualité sciage	5.400	5.900	6.750	6.750	7.350	7.350
Makoré :						
Diamètre 100 et plus, qualité L. et M., F.O.B. Côte- d'Ivoire	11.800	11.000	12.000	12.500	14.250	14.200
Acajou :						
Selon diamètre et longueur, qualité L. et M., F.O.B. Côte-d'Ivoire	9.500	10.250	10.500	10.700	10.600	9.700
Sipo :						
Qualité L. et M., F.O.B. Côte- d'Ivoire	10.750	12.250	14.500	15.500	15.750	14.500
Niangon :						
Qualité L. et M., F.O.B. Côte- d'Ivoire	9.000	8.750	10.000	10.000	11.500	10.500
Ilomba :						
Qualité L. et M., F.O.B. Came- roun	4.750	5.250	5.300	5.500	5.500	5.500
Sapelli :						
Qualité L. et M., F.O.B. Came- roun	9.000	10.000	11.000	13.000	14.000	11.500
Doussié :						
Qualité L. et M., F.O.B. Came- roun	14.750	16.250	18.500	18.500	19.000	19.000